

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 1.03.2017

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Total Flex

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier-colle à base de ciment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:




N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
-  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Ciment Portland.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Non applicable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352+P333+P313 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P261 Éviter de respirer les poussières

P304+P340+P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

2.3 Autres dangers

La solution aqueuse irrite les yeux, la peau et les muqueuses. Produit alcalin.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

N° CAS	N° index	N° CE	Substance	Gamme (m%)
65997-15-1	266-043-4	266-043-4	Ciment Portland	20 – 70%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Mettre la victime à l'air libre. En cas de toux, de difficultés à respirer ou d'autres signes d'intoxication, consulter immédiatement un médecin, même si les symptômes se produisent après quelques heures.

Après contact avec la peau:

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Appeler immédiatement un médecin. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Danger de lésion rétinienne par inhalation de poussières, ingestion, contact avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Poussière respirable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé). Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

Autres indications:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière. Peut être utilisé sans reconditionnement. Se décompose au contact avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute formation de poussière. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver dans le conteneur original. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas entreposer près des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Se décompose au contact avec de l'eau. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau et l'inhalation de poussières ou d'aérosols. Ne pas utiliser des conteneurs en aluminium.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Identification de la substance	Valeurs admissibles
Ciment Portland	AGW: 5 E mg/m ³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière) appareil respiratoire avec filtre FFP1.

Protection des mains: Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Ne pas porter des gants de cuir. Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.

Matériau des gants: Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non pertinent à l'état de livraison, suspension aqueuse à
1 % : pH = 11-13,5	
Changement d'état :	
Point de fusion:	> 1250 °C
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité apparente :	900 -1500 g/l.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	3 g/l à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: Air humide et eau.

10.5 Matières incompatibles: Acides, aluminium. Corrode les métaux communs.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation:	5 mg/l (rat)
Ingestion:	Non déterminé.
Contact avec la peau:	2000 mg/kg lapin
Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux):	Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.
Sensibilisation:	Aucun(e).
Cancérogenèse:	Aucun(e).
Mutagenèse:	Non déterminé.
Toxicité pour la reproduction:	Non déterminé.
Effet narcotique:	Aucun(e).

Autres informations

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit peut porter atteinte à l'eau par majoration du pH.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - **Substances PBT:** Aucune

Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Traiter en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Catalogue européen des déchets : 17 09 04

Traitement des emballages souillés

Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune autre information pertinente disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List